



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM
- 67370 -

N°11 du mandat/N21-2021

**Séance du conseil municipal
du lundi 15 février 2021 à 19h**

sous la présidence de M. Gaston BURGER
Salle du bar au centre culturel à Griesheim-sur-Souffel

En présentiel et distanciel pour permettre l'application des règles sanitaires en raison de Covid 19.

Membres présents : 14

Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Gisèle Berbach, Christian Biller, Benoît Haettinger, Dominique Reinbolt, Brice Schobel, Dominique Fritsch, Geneviève Botzong, Laetitia Johner, Catherine Kretz

Membre en distanciel : 0

Absents procurations : 0

Absents : 1 : Claudia Sturm

Nombre de votants : 14

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Mise à jour du permis de démolir
4. Nomination d'un correspondant défense
5. Préparation du budget 2021
 - a. bilan de 2014 à 2020 des ratios financiers de la commune
 - b. projection des recettes fiscales 2021
 - c. planning prévisionnel des divers projets communaux
6. Information sur les projets immobiliers prévus sur la commune
7. Compte rendu concernant :
 - a. le Sivom « La Souffel » avec un point sur le périscolaire
 - b. la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland
8. Compte-rendu des commissions :
 - a. citoyenneté, jeunesse et environnement
 - b. urbanisme et économie
9. Divers
 - a. agenda

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Installation d'un nouveau conseiller

Le maire indique qu'à la suite de la démission en date du 18 janvier 2021 de François Jacob, Claudia Sturm, personne suivante sur la liste « Ensemble demain », est convoquée pour cette séance. Conformément à la réglementation, et malgré l'absence de Claudia Sturm, le conseil prend acte de son installation.

3. Mise à jour du permis de démolir

Délibération N°04/2021 – Unanimité

Depuis le 1er octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis, mais le conseil peut néanmoins décider d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie du territoire communal, conformément à l'article R.421-27 du code de l'urbanisme. Le choix avait ainsi été fait en 2019 de l'instituer dans les zones UA et UB du PLU alors en vigueur.

Les réflexions autour du PLU intercommunal ont montré qu'il serait intéressant d'instituer le permis de démolir sur un périmètre plus large, afin de garantir une bonne information de la commune sur l'évolution et la rénovation du cadre bâti de son territoire, intéressante au vu de deux enjeux mis en avant dans le PLU intercommunal :

- La protection de la richesse patrimoniale du territoire ;
- La gestion du risque de coulées d'eaux boueuses et les modifications de chemins d'eau qui peuvent résulter des démolitions.

Il est donc proposé à l'assemblée d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, à l'exception des démolitions visées à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

4. Nomination d'un correspondant défense

Délibération N°05/2021 – Unanimité

A la demande du ministère des armées, il convient de nommer un nouveau correspondant défense pour cette nouvelle mandature. La mission consiste à être identifié comme correspondant auprès du ministère et de recevoir différentes correspondances qu'il faudra relayer au conseil.

Après échange, Laetitia Johner est nommée à l'unanimité comme correspondant défense.

5. Préparation du budget 2021

Afin que le conseil ait les éléments nécessaires pour réfléchir à une éventuelle augmentation des taux, le maire fait une présentation chiffrée des recettes depuis 2014, mais aussi des projets de dépenses 2021.

a. bilan de 2014 à 2020 des ratios financiers de la commune

Bilan des finances de la Dingsheim 2014 - 2020

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'habitants	1334	1336	1364	1377	1344	1318	1300
Total Recettes de fonctionnement (A)	1 064k€	1 123k€	849k€	856k€	914k€	916k€	887k€
Dont les impôts locaux	443k€	463k€	477k€	485k€	518k€	537k€	541k€
Dont Dotation globale de fonctionnement	194k€	209k€	197k€	190k€	190k€	185k€	181k€
Total Dépenses de fonctionnement (B)	1 017k€	976k€	730k€	725k€	635k€	663k€	649k€
Dont charges du personnel	87k€	80k€	70k€	82k€	76k€	77k€	77k€
Résultat comptable (A - B) = R	47k€	147k€	119k€	131k€	279k€	253k€	238k€
Recettes d'investissement (C)	718k€	579k€	51k€	106k€	68k€	51k€	122k€
Dont emprunt	241k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Dépenses d'investissement (D)	640k€	550k€	60k€	66k€	79k€	357k€	244k€
Dont remboursement d'emprunt	17k€	259k€	19k€	19k€	20k€	20k€	16k€
Besoin (-) ou capacité de financement des Invest . (+),	78k€	29k€	-9k€	40k€	-11k€	-306k€	-122k€
Résultat Fonctionnement et Investissement	125k€	176k€	110k€	171k€	268k€	-53k€	116k€
Capacité d'Autofinancement	47k€	147k€	119k€	131k€	279k€	253k€	238k€
Capacité d'Autofinancement nette	30k€	-112k€	100k€	112k€	259k€	233k€	222k€
Fonds de roulement	66k€	242k€	352k€	472k€	705k€	653k€	350k€
Annuité de la dette	24k€	267k€	22k€	22k€	22k€	21k€	22k€

Ce tableau fondé sur les chiffres publics est le constat sur les derniers six ans et donne les tendances des finances et de la situation communale à ce jour.

Plus particulièrement ces données font ressortir :

- une baisse tendancielle de la population (jeunes partants, décès peu de nouveautés en termes d'offres.)
- une progression maîtrisée de la fiscalité résultat du double effet de la variation légale des bases d'imposition et des hausses raisonnables décidées en conseil
- un effet de ciseau entre une baisse significative de l'endettement et une amélioration régulière du fonds de roulement.

Tout ceci contribue à améliorer la capacité d'autofinancement pour les projets futurs malgré les incertitudes liées à la disparition en tant que recette communale de la taxe d'habitation et à la compensation prévue par l'état sur des bases non encore arrêtées définitivement.

b. projection des recettes fiscales 2021

L'Etat est engagé dans un processus visant la suppression de la taxe d'habitation collectée auprès des habitants. La commune avec la ComCom sont les bénéficiaires des recettes de cette taxe. L'Etat nous assure de compenser la perte de cette recette à l'euro près. Sauf qu'elle prend comme référence des taux l'année 2017, alors qu'une augmentation avait été votée en 2018. Ce choix des services fiscaux engendre une baisse des recettes fiscales de 16 000 €.

Le maire souligne que l'évolution des ratios financiers d'une part, et d'autre part le programme des investissements prévus en 2021, nécessite que soit trouvé des pistes pour compenser cette baisse de recette.

Un des leviers est d'augmenter le taux des taxes foncières bâties et non-bâties.

c. Planning prévisionnel des divers projets communaux

Le tableau ci-dessous est projeté. Le conseil doit, d'ici la prochaine séance, définir les projets prioritaires et un échéancier de mise en œuvre.

Préparation du budget 2021			
Libellé de l'opération	Montant Total	Tranche 2021	Montant de la subvention
Acquisitions foncières			
Terrain GULL	30 000 €	30 000 €	
Terrains pour le futur cimetière	22 000 €	10 000 €	
Terrains CTS	10 000 €	10 000 €	
Renouvellement luminaires EP	60 000 €	60 000 €	19 000 €
Etude de circulation et MO travaux voirie			
Etude	50 000 €	40 000 €	
Travaux ponctuels de restructuration de la voirie	30 000 €	15 000 €	5 000 €
Travaux rues de Berlin et de Brasilia	250 000 €	100 000 €	30 000 €
Aménagement du terrain GULL			
Parcours de santé	420 000 €	80 000 €	30 000 €
Logements du presbytère			
Isolation extérieure + ouvrants RDC	108 000 €	108 000 €	25 000 €
Divers travaux à l'église			
Traitement charpente de l'église	25 000 €	25 000 €	8 000 €
Filets anti-pigeons	4 000 €	4 000 €	
Divers achats			
Eclairage de Noël	10 000 €	10 000 €	
Remplacement des poubelles	10 000 €	10 000 €	
Vidéoprojecteur	5 000 €	5 000 €	

6. Information sur les projets immobiliers prévus sur la commune

Plusieurs projets immobiliers sont prévus sur la commune :

a. Projet de collectifs rue Principale déposé par la société Boule (terrain Amblard)

Le permis est actuellement en cours d'instruction. Il porte sur la réalisation de 3 bâtiments sur un terrain de 47,13 ares, dont l'accès donne sur l'angle de la rue de Griesheim et la rue Principale. Les bâtiments auront une hauteur de 12m au faitage et comporteront 26 logements.

La commune a déjà demandé des pièces complémentaires relative notamment à l'insertion dans l'environnement et aux accès.

b. Projet de collectifs rue de la Chaîne (terrain Grasser-Steck)

Aucun permis n'a encore été déposé, mais un préprojet a été présenté à la municipalité. Il s'agira de la réalisation de 31 logements, en remplacement de la maison et de la grange existante. Il reste à sécuriser la mise à disposition à titre gratuit de l'emplacement réservé permettant une future ouverture de la rue, actuellement en impasse.

c. Projet de création d'une micro-zone d'activité le long de la rue de Firminy de l'autre côté du Musaubach sur le ban de Griesheim.

La commune de Griesheim a inscrit depuis plusieurs années au PLU une zone pour la création d'une Micro ZAC. Aujourd'hui, ce projet se concrétise à travers l'intérêt que porte un promoteur à cette zone. La municipalité sur sa demande a été informée des projets envisagés par la commune de Griesheim. En effet, bien que ce projet ne soit pas sur le ban de Dingsheim, celui-ci situé à proximité immédiate des habitations du village et utilise l'accès Est à la commune ce qui nous invite à une grande vigilance.

Une projection du projet est présentée au conseil.

Plusieurs demandes de précisions ont d'ores et déjà été remontée à la commune de Griesheim, à savoir :

- les nuisances sonores
- les accès
- la gestion des eaux de pluies

d. Autres projets

Deux autres biens immobiliers de taille conséquente et pouvant engendrer des projets immobiliers d'importance sont actuellement en vente, à savoir le restaurant « La taverne du Kochersberg » (anciennement Gastinger) à l'angle de la rue Le Corbusier et la rue Principale et la propriété de feu Mariette Weyhaupt rue Principale.

7. Compte rendu concernant :

a. le Sivom « La Souffel » avec un point sur le groupe scolaire (présentation par Joseph)

↳ projet de travaux à l'école maternelle : une nécessité liée à l'étanchéité de la structure

La décision budgétaire sera prise au moment de l'adoption du budget 2021, mais les travaux sur le toit terrasse et les chenaux de l'école sont d'ores et déjà envisagés pour cet été (mois de juillet pour éviter tout dérangement lors du temps scolaire). Ces travaux n'affectent en rien la partie de la « sur-toiture » qui couvre les puits de lumière et dans laquelle de l'amiante a été identifiée lors de chaque rapport sur ce sujet.

Ces travaux sont estimés sur la base des devis établis à 45 000 € TTC. Il n'y a pas à ce jour de participation financière de l'état (ou d'une collectivité régionale ou départementale) sous forme de subvention même si d'autres subvention sont recherchées (via la DETR) sur ce sujet car sous certaines conditions l'état soutient par voie de subventions certaines rénovations de bâtiments des collectivités territoriales.

↳ -mise en œuvre d'un socle numérique à l'élémentaire : une opportunité unique et limitée dans le temps

L'état a mis en place un « socle numérique » pour les écoles élémentaires. Ce socle s'accompagne de mesures financières incitatives pour une fenêtre d'option s'arrêtant le 31 mars 2021. Poursuivant la réflexion partagée avec la direction de l'école qui a démarré à l'automne 2020 sur une nécessaire refonte de l'organisation informatique de l'école élémentaire, cet effet d'opportunité initié par l'état, encourage à accélérer cette évolution pour optimiser un processus de tout façon nécessaire. La décision budgétaire sera prise dans le cadre du budget du Sivom mais le projet est structurant, moderne et évolutif.

Il est estimé aux alentours de 48 000 € TTC. L'aide de l'état dans la mesure où le projet est éligible est estimée à environ 30 % selon les simulations faites à ce jour (soit 14 000€).

↳ -extension de l'accueil du périscolaire.

Une réflexion est toujours en cours pour réorganiser et élargir l'accueil du périscolaire, dont la vocation est gérée par la communauté de communes et le fonctionnement par l'ALEF (Association de Loisirs Educatifs et de Formation) et la CAF. Plusieurs pistes sont à l'étude pour obtenir un consensus. Le chiffrage des aménagements à faire selon les projets n'est pas encore possible à ce stade, mais l'objectif reste d'aller au plus vite pour que l'accueil élargi puisse être opérationnel, si possible, dès la rentrée 2021.

↳ les arrêts de bus du Centre Culturel.

Les travaux concernant la mise aux normes pour les PMR (personnes à mobilité réduite) des arrêts de bus du centre culturel sont lancés. Un dossier de subvention commun pour le compte des deux communes a été déposé auprès de la Région et un opérateur commun pour les deux communes la société GCM a été choisi pour les aménagements et travaux. Cette mutualisation réduisant les coûts devrait permettre d'optimiser financièrement opération. Le coût final avant subvention (de 7500 €) est pour notre commune de 14 000€ TTC.

b. la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland (présentation Gisèle et Gaston)

- Point sur la modification du PLUi en cours

8. Compte-rendu des commissions :

Les présidents des commissions rendent comptes de l'actualité et l'avancée des dossiers en cours. Deux points sont à relever, après échange, le conseil municipal ne souhaite pas maintenir la forme habituelle de la chasse aux œufs, compte tenu du contexte sanitaire, par contre la journée nettoyage de printemps sera maintenu dans le respect des gestes barrières (le 27/03/2021).

9. Divers

a. Agenda

- Une réunion sur le budget en présence du percepteur est fixée au 16 mars 2021
- Le prochain conseil municipal est fixé au 29 mars 2021

Séance close à 21h50